

**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES
POUR LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU
DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**

**SEANCE PLENIERE DU COMITE SYNDICAL DU 05 MARS 2003
PROCES - VERBAL**

MEMBRES DU COMITE SYNDICAL PRESENTS

Monsieur BROY Claude	Conseiller Général de la Gironde
Monsieur CHAUSSET Gérard	Conseiller Communautaire
Monsieur DUCHENE Michel	Conseiller Général de la Gironde
Monsieur PUJOL Patrick	Vice-Président de la CUB
	Maire de Villenave d'Ornon
Monsieur RENARD Alain	Vice-Président du Conseil Général
Monsieur TURON Jean-Pierre	Conseiller Communautaire
	Maire de Bassens
	Président du Syndicat Mixte

MEMBRES ABSENTS ET EXCUSES

Monsieur BANNEL Jean-Didier	Conseiller Communautaire
Madame CARLE de la FAILLE	Conseillère Communautaire
Monsieur CARTI Michel	Conseiller Communautaire
Monsieur FLORIAN Nicolas	Conseiller Général de la Gironde
Monsieur LECAUDEY Yves	Vice-Président du Conseil Général
Monsieur TRUPIN Guy	Questeur Assemblée Départementale
	Maire de Camblanes et Meynac

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Mlle BEGUE Françoise	SMEGREG
Monsieur de GRISSAC Bruno	SMEGREG
Monsieur LADURELLE Christophe	Conseil Général de la Gironde - DDAR
Monsieur LAPUYADE Frédéric	SMEGREG

Cette réunion faisant suite à celle convoquée pour le 13 février 2003 pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint, et en application de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical peut délibérer valablement sans condition de quorum.

En conséquence, la séance est ouverte à 9h00 par Monsieur Jean-Pierre TURON, Président du Syndicat Mixte et qui présidera la séance à ce titre.

Monsieur le Président fait état de l'ordre du jour :

- 1/ Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 18 décembre 2002 ;
- 2 / Point sur le SAGE;
- 3 / Point sur les études en cours et à lancer ;
- 4 / Budget primitif 2003 ;
- 5 / Questions diverses.

1 / Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 18 décembre 2002

En l'absence de remarque ou d'observation sur le procès-verbal, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

2 / Point sur le SAGE

Le SAGE est en phase de consultation auprès du public dans toutes les mairies du département du 03 mars au 06 mai 2003.

La CLE ayant souhaité qu'une communication soit engagée au moment cette mise à disposition du public, plusieurs orientations ont été définies par le groupe de travail mis en place par la CLE.

Pour information, conformément à la demande formulée par le Comité Syndical lors de sa dernière réunion, un courrier a été adressé par le Président du SMEGREG au Conseil Général de la Gironde et à la CUB pour les interroger sur l'opportunité d'élargir les missions du SMEGREG à la mise en oeuvre du SAGE.

La mise en place d'une stratégie de communication accompagnée ou non du conseil de professionnels, de son financement, des maîtres d'ouvrages associés, sont autant d'interrogations qui devront être posées à la CLE lors de sa prochaine réunion.

3 / Point sur les études en cours et à lancer

En préalable, le principe du recours à un marché, lorsque le Président le juge utile, pour toutes les études quel que soit leur montant, est adopté.

Par ailleurs, le Président est autorisé à lancer une consultation pour les analyses d'eau commandées régulièrement par le SMEGREG. Le recours à un marché à bons de commande est validé.

Il est ensuite procédé à l'examen des différentes études en cours ou projetées à partir des fiches descriptives jointes à la convocation.

Les études et actions nouvelles suivantes sont retenues :

- la modélisation des ressources aquifères tertiaires et quaternaires du Médoc, dans le cadre d'une convention avec l'EGID Bordeaux 3 ;
- l'inventaire des ressources potentielles pour des substitutions ;
- la communication du SAGE, étant entendu que le projet d'une première phase de communication durant la mise à disposition du public du projet de SAGE n'est pas retenue ;
- le tableau de bord du SAGE et l'Atlas des zones à risques ;
- des études générales pour les économies et la maîtrise des usages de l'eau ;
- les études ponctuelles d'intérêt général ou local.

S'agissant de la proposition d'une étude concernant le développement d'un détecteur de fuites pour les bâtiments, elle n'est pas retenue. En effet, elle ne correspond pas aux missions statutaires du SMEGREG, ce dernier devant toutefois se préoccuper des techniques existantes et de leur efficacité, mais en aucun cas du développement d'une nouvelle technique.

S'agissant des résultats acquis dans le cadre des études en cours, il est demandé :

- que le BRGM soit interrogé sur la capacité du modèle nord aquitain à intégrer les nouvelles informations ;
- que l'Etat et la CLE soient informés des difficultés rencontrées pour la prise en compte de ces nouvelles informations et de leurs implications.

4 / Budget primitif 2003

Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes à 1.392.330 €, soit une augmentation de 9 % en comparaison avec le budget primitif 2002.

Section d'investissement : 464.780 €
Section de fonctionnement : 927.550 €

Les participations des deux partenaires demeurent stables.

5 / Questions diverses

Un projet de logo pour le SMEGREG est validé, sa version définitive devant permettre d'identifier l'entité Communauté Urbaine de Bordeaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00.